

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

Date convocation : 27 OCTOBRE 2021

Date affichage : 8 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trois novembre à 20 h 30 ; le conseil municipal de Chaussoy-Épagny-Hainneville s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian de CAFFARELLI, maire.

Etaient présents :

Mmes : BARJAT Candice, CARLE Isabelle, DELARUE Dorothée, ELOY Angélique, LELONG Marie-Line, TAVERNIER Mélissa

MM. : de CAFFARELLI Christian, de CAFFARELLI Grégoire, DEJONGHE Sébastien, FOURNIER Eric, GAMBET Clément, MAMOU Thierry

Absents excusés : M. MERCIER Sylvain représenté par Mme ELOY Angélique, Mme DEVOS Florie représentée par M. de CAFFARELLI Christian, Mme DUCHEMIN Christiane représentée par M. FOURNIER Eric

Secrétaire de séance : M. MAMOU Thierry

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des comptes-rendus des dernières réunions du Conseil Municipal,**
- **Délibération sur la modification des statuts de la CCALN,**
- **Délibération demandes de subventions pour les projets 2021**
- **Ressources humaines : RIFSEEP, durée annuelle légale de travail de 1607 heures,**
- **Délibération pour constituer une provision pour les créances douteuses des exercices 2018-2019**
- **Délibération sorties scolaires des collégiens,**
- **Délibération pour le transfert de tous les biens du CCAS à la Commune,**
- **Délibération longueur de la voirie communale,**
- **Délibération pour la récupération auprès des locataires de la taxe d'ordures ménagères**
- **Dédommagement pour la mise à disposition annuelle de terres agricoles,**
- **Délibération pour la mise en place de la convention Sophrologie,**
- **Délibération sur le projet éolien du Bosquel,**
- **Subvention Les Chaussons Epanouis en Ville,**
- **Questions diverses**

Approbation des comptes-rendus des dernières réunions du Conseil municipal

Les comptes-rendus des précédentes réunions de conseil des 15 septembre 2021 et 15 octobre 2021 sont approuvés à l'unanimité des membres présents à ces réunions.

Modification des statuts de la CCALN

La Communauté de Communes Avre-Luce-Noye a décidé de restituer la compétence « prise en charge de la cotisation SDIS » aux communes de la Communauté de Communes pour une durée de 2 ans.

Les communes sont appelées à délibérer pour modifier les statuts de la CCALN en ce sens.

Le 23 juin 2021, la commune de Chaussoy a voté à l'unanimité contre cette modification des statuts de la CCALN.

La délibération du 29 avril 2021 de la CCALN a été jugée non conforme par la préfecture, les communes sont donc appelées à délibérer de nouveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité moins une abstention, a refusé la modification des statuts de la CCALN et la prise en charge de la cotisation SDIS par les communes.

Demandes de subventions projets 2021

- Utilisation de l'enveloppe triennale auprès du Conseil Départemental

La commune dispose d'une enveloppe triennale auprès du Conseil Départemental de 13000 euros. Cette enveloppe a été utilisée partiellement pour les travaux de bordurage lors de la réhabilitation de la RD 193 (3 796 €) et pour la rénovation de la toiture de l'école (3 002 €). Il reste donc à utiliser 6 202 €.

Différents travaux sur les logements communaux n'ont pas obtenu de subventions de la DETR et DSIL. Aussi, le maire propose de demander au Conseil Départemental une subvention afin d'utiliser le reliquat de l'enveloppe triennale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité a accepté la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et donné pouvoir au maire afin de déposer un dossier, lesdits travaux étant déjà en cours.

- Demandes de subventions – Eglise

Il est envisagé de solliciter du Conseil Départemental une subvention dans le cadre du « soutien à la restauration et valorisation du patrimoine (2020-2021) » pour des travaux sur l'église.

Le projet doit être d'un montant minimum de 10 000 € et le taux de subvention serait de 20% maximum.

Les devis en notre possession sont :

Sté EPURE – remplacement pierres : 5 504 € HT

F. HENIQUE – restauration du plafond : 4 510 € HT

Soit au total 10 014 € HT.

Soit une subvention maximum de 2 002 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité a accepté la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et donné pouvoir au maire afin de déposer un dossier et signer tous documents y afférents.

- Demande de subvention « France relance »

Le four de mise en température de la cantine est devenu trop petit au vu du nombre d'enfants inscrits à la cantine et du type de menus proposés par A.P.I.

Un devis a été demandé à la SMAF. Il est de 3 575 € HT.

Dans le cadre de l'aide en faveur de cantines scolaires et pour accompagner le développement des produits BIO, il est possible d'obtenir une subvention « France Relance » à hauteur de 20% plafonnée à 3000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité a accepté de remplacer le four de la cantine et autorisé le maire à déposer une demande de subvention « France Relance » et signer tous documents y afférents.

Mise en place du RIFSEEP

(Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement professionnel)

L'objectif est de remplacer les primes de fin d'année, celles-ci n'étant plus autorisées.

Le RIFSEEP est composé de 2 enveloppes : indemnité de fonction (liée au poste...) et complément indemnitaire (engagement...). Le montant théorique est de 3200 € et la mise en place est envisagée le 1^{er} décembre 2021.

Le projet a été soumis au comité technique au Centre de Gestion de la Somme. Le 5 octobre, le collège des élus a émis un avis favorable et le collège des représentants du personnel un avis défavorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité a accepté la mise en place du RIFSEEP tel que présenté au comité technique et donne pouvoir au maire pour le réaliser.

Provision pour créances douteuses

Le montant des créances restant à recouvrer au 31 décembre 2019 s'élèvent à 6 932,25 euros.

Comme le prévoit la règlementation comptable une provision pour créance douteuse de 15% doit être inscrite soit 1040 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'inscrire la somme de 1040 euros au compte 6817 et un mandat sera émis.

Aide aux familles pour les sorties scolaires

Une délibération a été prise le 25 juin 2018 accordant une aide 30% limitée à 40 € aux enfants de 5^{ème} du collège d'Ailly sur Noye.

Il est proposé d'élargir cette prise en charge à toutes les classes du collège d'Ailly sur Noye.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, d'accorder une subvention de 30% limitée à 40 € par enfant pour tous les enfants scolarisés au Collège d'Ailly sur Noye, le remboursement aux familles se faisant sur justificatif de paiement.

Transferts des biens du CCAS à la commune

Le CCAS a été dissout mais les biens immobiliers lui appartenant n'ont pas été transférés à la Commune.

Afin d'éviter des transferts au cas par cas selon les changements d'exploitants, il est proposé de transférer la totalité des biens du CCAS à la commune par un acte notarié à recevoir par Maître Anne-Laure CORNU, notaire à AILLY SUR NOYE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a accepté à l'unanimité, de demander le transfert par acte notarié à recevoir par Maître Anne-Laure CORNU, notaire à AILLY SUR NOYE, de la totalité des biens immobiliers du CCAS au profit de la Commune de CHAUSSOY-EPAGNY et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Validation des longueurs de voies communales

La D.G.F est en partie calculée en fonction des longueurs de voiries communales à entretenir.

Une délibération a été prise le 30 septembre 2008 pour une longueur de 20 618 m.

Il n'y a pas eu de changement depuis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a validé à l'unanimité, la longueur de 20 618 m de voiries communales.

Facturation aux locataires de logements communaux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Suite à l'institution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères figurant sur l'avis d'imposition des Taxes Foncières de la commune, il y a lieu de réclamer cette taxe aux locataires des logements communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de refacturer aux locataires de la commune le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Dédommagement annuel pour mise à disposition de terres

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que, suite au remembrement de CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE, la commune dispose d'une réserve foncière. Afin que ces parcelles ne soient pas envahies par les mauvaises herbes, il est souhaitable qu'elles ne restent pas inoccupées.

Ces parcelles sont mises à disposition de Monsieur DUQUENNE Jérôme et Monsieur MULLET Didier.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette mise à disposition pour la durée d'un an, à savoir :

Monsieur DUQUENNE Jérôme pour une somme revalorisée de 274,46 euros pour 1ha 50 ca

Monsieur MULLET Didier pour une somme revalorisée de 457,43 euros pour 2 ha 50 ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la mise à disposition des parcelles pour les sommes revalorisées de 274,46 euros pour Monsieur DUQUENNE Jérôme et de 457,43 euros pour Monsieur MULLET Didier.

Mise en place d'une animation de sophrologie

Madame BOYELDIEU propose d'organiser des séances de sophrologie, à raison de 1h30 tous les 15 jours en groupe de 15 personnes maximum. Tarif préférentiel : 10€ la séance

Le maire propose de mettre à disposition gracieusement la salle des fêtes par convention pour 6 mois. Un rapport d'activité sera demandé au terme de ces 6 mois.

Une assurance devra être fournie par Madame BOYELDIEU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité a accepté de mettre la salle des fêtes à la disposition de Madame BOYELDIEU pour des séances de sophrologie et donne pouvoir au maire pour signer une convention pour 6 mois et demander un rapport d'activité à l'issue de ce contrat.

Projet éolien Le Bosquel

La commune de LE BOSQUEL a un projet éolien comprenant quatre aérogénérateurs et un poste de livraison. Ce projet est soumis au conseil municipal pour avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est prononcé sur ce projet à 11 voix contre, 3 abstentions et 1 pour.

Demande de subvention Chaussons Epanouis en Ville

L'association Chaussons Epanouis en Ville a demandé une subvention pour le spectacle de Noël d'un montant de 500 euros au vu de leur budget prévisionnel.

Deux membres du conseil n'ont pas souhaité prendre part au vote étant concernés par ce spectacle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour et 2 abstentions, a décidé d'accorder à titre exceptionnel une subvention de 500 euros à l'association Chaussons Epanouis en Ville.

Questions ou infos diverses

➤ Point sur le recrutement

Le contrat de Sylvain AUCAGOS a pris fin au 31 octobre 2021. Une procédure de recrutement est en cours pour un poste d'agent communal à temps plein.

➤ Composition des commissions mise à jour

Suite aux élections complémentaires, les différentes commissions ou représentations de la commune dans des organismes extérieurs ont été mises à jour.

Point sur les activités des commissions :

- Peupleraie de Berny : un projet sera proposé au prochain conseil

- Patrimoine – sécurité : des groupes de travail se mettent en place (cimetière-sécurité routière-accessibilité des bâtiments)
- Scolaire – périscolaire : acquisition d'un nouveau four de mise en température pour la cantine ; mise en place d'une signalétique extérieure pour l'école ; proposition d'action pour féliciter les jeunes de la commune obtenant un diplôme.
- Décorations de Noël : suite à un devis de Cynergie 4000 € jugé trop onéreux, un inventaire de l'existant est en cours.
- Organisation du 11 novembre 2021 : rassemblement au monument aux morts à 11h suivi d'un apéritif à la salle des fêtes (pass-sanitaire).
- Informations communiquées suite à la Conférence des maires de la CCALN : Présentation du P.C.A.E.T. (Plan Climat Energie du Territoire) et sollicitation de la CC Somme Sud Ouest pour partager une cuisine centrale.
- Fibre optique : Un travail sur « l'adressage » est demandé pour fin novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.